

CONVOCAATION

Bron, le 20 juillet 2020

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément à l'article 7 des Statuts du Comité du Rhône et Métropole de Lyon de Basket Ball, vous êtes convoqué(e) le :

Vendredi 11 septembre 2020
à L'ESCALE - 2726 Route de Longsard
69400 ARNAS

A partir de 18h00 : Accueil
19h00 : Assemblée Générale Elective

L'ordre du jour vous sera communiqué au moins 10 jours avant cette Assemblée Générale Elective.

En application des Statuts du Comité départemental, chaque association doit :

- Être représentée par son/sa Président(e) ou tout membre de l'association sportive. Ces personnes doivent être licenciées à la FFBB, avoir au moins 16 ans et jouir de leurs droits civiques.

Ils devront présenter leur licence ainsi que leur Pouvoir à la Commission de Vérification des Pouvoirs lors de l'émargement,

- Être en règle au 30 juin 2020 avec les Trésoreries de la FFBB, de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Basket Ball et du Comité pour participer aux votes,

- Les votes par procuration et votes par correspondance ne sont pas autorisés,

- Chaque association sportive représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licences établi au 31 mars 2020.

Du fait de la conjoncture sanitaire lié au COVID-19, seulement le/la Président(e) ou le membre dûment mandaté par association sportive pourra être présent. Le port du masque sera obligatoire.

Comptant sur votre présence et dans l'attente, recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

Le Président du Comité du Rhône Et Métropole de Lyon
Pierre DEPETRIS

